

## ACHETEZ DES SERVICES PLUTÔT QUE DES PRODUITS

Il est possible de louer une perceuse au lieu de l'acheter si on doit ne l'utiliser que quelques fois, de se faire prêter des outils ou enfin d'échanger des services entre voisins.

## PENSER AUX « CADEAUX DÉMATÉRIALISÉS »

Un abonnement au cinéma ou une séance de massage, un saut à l'élastique ou un séjour en gîte rural : plus original qu'un objet « cadeau ».

N'hésitez pas à contacter votre AFOC pour tout renseignement sur vos droits et vous aider dans vos démarches.

# AFOC

TROUVEZ VOTRE AFOC DÉPARTEMENTALE SUR NOTRE SITE  
[www.afoc.net](http://www.afoc.net)

→ [www.afoc.net](http://www.afoc.net)



FLASHEZ-MOI

# AFOC

1 question ?  
remarque ?  
commentaire ?

JE CONTACTE L'AFOC!

ASSOCIATION  
FORCE OUVRIÈRE  
CONSOMMATEURS  
141, AVENUE DU MAINE  
75014 PARIS  
tél. : 01 40 52 85 85  
fax : 01 40 52 85 86  
mél : afoc@afoc.net  
<http://www.afoc.net>

→ [www.afoc.net](http://www.afoc.net)

# AFOC

## Limiter ses déchets

C'EST FACILE



390 kilos de déchets.

C'est ce qu'un Français produit chaque année en ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères résiduelles + collectes sélectives).



IMPACT  
ÉCOLOGIQUE



590 kilos en ajoutant les 200 kilos que chaque Français dépose en moyenne en déchèteries.”

→ [www.afoc.net](http://www.afoc.net)

# Limiter ses déchets : C'EST FACILE

## POURQUOI LIMITER SES DÉCHETS ?

Il est possible de réduire son impact écologique en usant de bon sens et en développant quelques réflexes au moment de ses achats. Voici quelques pistes.

## COMMENT FAIRE ?

**Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas : en limitant ses besoins, on a pas à jeter**

**Chaque consommateur détient le pouvoir d'acheter ou de ne pas acheter** les produits qui lui sont proposés, en fonction de ses besoins et de son mode de vie.

Souvent, l'envie passe... Une autre méthode pour pratiquer l'éco-consommation est de privilégier les produits faisant l'objet d'une eco-conception.

Des sites comme [www.guidetopten.com](http://www.guidetopten.com) (classement éco-logique des appareils économies) ou [www.novethic.fr](http://www.novethic.fr), par exemple, le permettent.

Il faut ensuite **acquérir les bons réflexes au moment des achats**, par exemple en achetant les produits rechargeables (piles, savon liquide...), en privilégiant les « écolabels » (voir le site [www.ecolabels.fr](http://www.ecolabels.fr)) qui distinguent des produits et des services qui garantissent notamment une réduction de leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie (marque « NF Environnement » et « l'Eco-label »), en bannissant les produits jetables.

**Il convient de privilégier la durée de vie** pour les biens d'équipements ne consommant ni eau ni énergie durant leur utilisation (brosse à dent classique plutôt que brosse à dent électrique, tondeuse manuelle plutôt que tondeuse électrique, etc.).

**Il est préférable de choisir des produits robustes** (grâce aux marques de qualité) ou réparables (dont les pièces détachées sont facilement disponibles) et de s'orienter vers les appareils les plus économies : ampoules fluocompactes, voitures GPL...

## ACHETER DES PRODUITS D'OCCASION

C'est déjà une forme de recyclage.

**Le marché est énorme au gré des reventes et de l'obsolescence programmée des produits manufacturés notamment technologiques.**

Des sites comme ([www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr) ; [www.ebay.fr](http://www.ebay.fr) ; [www.marche.fr](http://www.marche.fr) ...) proposent des produits d'occasion. Pour les meubles et le textile, les dépôts ventes, les brocantes mais aussi les réseaux comme **Emmaüs** ou le **Secours Populaire** en regorgent. Pour l'électroménager, découvrez le réseau « **Envie** » qui récupère, recycle et répare des appareils en fin de vie ([www.envie.org](http://www.envie.org))

## CHOISIR LA BONNE CONTENANCE ET LE CONTENANT ADAPTE

**À qualité égale et prix égal, on peut choisir les produits les moins emballés et refuser tout « suremballage »** (sac plastique, blister, etc.). La vente en vrac peut constituer une alternative pour certains produits alimentaires.

On peut aussi apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant « **STOP PUB** » (voir sur <http://www.stoppub.fr>).

## ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

On trouve dans nos poubelles 7 kg par an et par habitant de produits alimentaires non consommés encore emballés et 13 kg de restes, de fruits et légumes abîmés et non consommés.

Voici quelques conseils pour faire ses courses :

❖ **faire le point** sur ce qui reste dans le réfrigérateur et une liste des achats nécessaires avant de partir faire les courses ; en magasin, attention aux produits vendus en lots.

❖ **bien vérifier** les dates de péremption et faire la différence entre la date limite de consommation (DLC : denrées très périssables (viandes, poissons, œufs, produits laitiers) et la date limite d'utilisation optimale (DLUO denrées moyennement périssables ; elle informe le consommateur sur le délai au-delà duquel les qualités gustatives et nutritionnelles du produit peuvent s'altérer).

